

## Procès-Verbal de la séance

### Séance du 11 Janvier 2024

L'an 2024, le 11 Janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

**Présents** : Mme COSSIA Gaëlle, MM : CHANTEAU Jean-Claude, DA SILVA Norbert, FORMONT Vincent, IMBAULT Thierry, POINCLOUX Daniel, VERNHES Dominique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GUERINEAU Marine à M. POINCLOUX Daniel, METAYER Harmonie à Mme COSSIA Gaëlle

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

**Date de la convocation** : 22/12/2023

**Date d'affichage** : 22/12/2023

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme COSSIA Gaëlle

### SOMMAIRE

#### **Objet(s) des délibérations**

. DEMANDE DE SUBVENTION VOLET 3 AU DEPARTEMENT POUR L'ISOLATION DES 2 MAIRIES ET L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A LA MAIRIE DE CROTTE EN PITHIVERAIS - D\_2024\_001

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent procès-verbal du 06 Décembre 2023 qui est adopté à l'unanimité des présents. Les membres du conseil examinent ensuite les points suivants :

#### **DEMANDE DE SUBVENTION VOLET 3 AU DEPARTEMENT POUR L'ISOLATION DES 2 MAIRIES ET L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A LA MAIRIE DE CROTTE EN PITHIVERAIS (réf : D 2024 001)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune envisage d'entreprendre l'isolation intérieure des bâtiments des 2 mairies et le remplacement de la chaudière de Crottes-en-Pithiverais.

Considérant l'étude faite par FIBOIS Centre Val de Loire, elle estime le coût des travaux à 108 175.00 € HT correspondant à :

- 9 200.00 € HT pour l'isolation des combles de la mairie de Teillay,
- 25 875.00 € HT pour l'isolation des combles et l'installation de ventilation pour la mairie de Crottes,
- 73 100.00 € HT pour la mise en place d'une chaudière géothermique pour la mairie de Crottes.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au taux maximum auprès du Département du Loiret au titre du Volet 3

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'estimation des travaux cités ci-dessous pour un montant total de 108 175.00 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre du Volet 3 auprès du Département du Loiret,
- **AUTORISE** le Maire à préfinancer les travaux,
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **PRESENTATION DE L'ETUDE THERMIQUE DU CABINET BECETH :**

L'étude n'a pas pu être présentée au Conseil Municipal car elle n'a pas été transmise à la mairie dans les temps malgré une relance mi-décembre et une début janvier. L'entreprise a précisé qu'elle serait envoyée pour fin janvier, Le Conseil Municipal a demandé qu'un courrier recommandé soit envoyé à l'entreprise BECETH pour imposer que l'étude soit transmise pour fin janvier afin de pouvoir délibérer sur le sujet lors de la réunion de conseil municipal de février 2024 et de demander une subvention à la DETR pour 15 février au plus tard.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL/FONDS VERTS :**

La demande de subvention est reportée à la prochaine réunion de conseil municipal (février 2024) étant donné que l'étude thermique de l'entreprise BECETH n'a pas pu être présentée.

#### **AFFAIRES DIVERSES :**

- **Elagage des arbres** : Présentation des devis des différentes entreprises contactées (Dublé, Levert Elagage et Chartier) pour réaliser la taille des arbres de Crottes (cimetière et mairie) et de Teillay (Eglise). Le conseil municipal a retenu le devis de l'entreprise DUBLE pour un montant de 2 736.00 € TTC,
- **Tonte de la commune** : Monsieur le Maire rappelle le prix pour l'achat d'une tondeuse autoportée (à partir de 14 680.00 €) et présente une estimation du coût de l'agent technique (6 851.07 €/an) pour réaliser la tonte des espaces verts pour l'ensemble de la commune afin de comparer avec les devis reçus (allant de 8 380.80 à 16 440.00 €) par des prestataires extérieurs (à savoir SJT Paysage, Chartier, L'Armée du Salut).Après avoir échangé sur le sujet, le conseil municipal a décidé, à la majorité (7 pour et 2 contre) de faire appel à une entreprise extérieure pour l'entretien des espaces verts de la commune. Le conseil municipal souhaiterait avoir des références et des précisions sur les prestations faites par l'Armée du Salut afin de pouvoir déterminer, lors de la prochaine réunion de conseil municipal, l'entreprise qui sera retenue.
- **PLUj** : Présentation aux habitants du règlement et des plans révisés suite à la réunion du samedi 16 décembre 2023 à Attray. Le conseil municipal décide de mettre à disposition à la mairie ces documents jusqu'au 31/01/2024 ainsi que le registre pour leurs éventuelles remarques ou réclamations. Le bulletin municipal précisera aux habitants les dates de consultations en mairie.
- **Habitat** : Inauguration de la Maison de l'Habitat de Pithiviers permettant d'informer les propriétaires sur les aides et les autres démarches pour la rénovation de leur habitation,
- **Travaux** : Réflexion sur les travaux à envisager sur 2024 afin de demander les subventions FAPO.
- **Espaces verts** : Revoir à l'automne l'achat d'un arbre pour compléter le parterre de fleurs situé sur la place de l'église.

Séance levée à: 22:15

En mairie, le 30/01/2024  
Le Maire  
Daniel POINCLOUX



Le/La secrétaire  
Mme COSSIA Gaëlle

